

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Réunion des groupes de travail

GT Mobilité douce

22 octobre 2015, 19h00

Salle des mariages, rue de l'Eglise 22, 4970 Trooz

Présents : J. AUSTEN-HASARD, C. BEUKEN, S. BOVY, A. DEGEE, D. DE TEMMERMAN, B. DEWALQUE, R. FANIELLE, P. HAOT, C. MARCK, E. NORI, J-C. PATUREAU, N. PIROTTIN, P. VAN DAMME, C. VAN DEN HOVE, D. NICKELS, E. VENDY

Intervenants (Sentiers.be) : B. NASDROVISKY

GREOA : A. BARTHELEMY, M-F. GILIS, A. LEUSCH

1. Introduction

Cette première réunion sur la thématique de la mobilité douce a pour finalité d'informer les citoyens grâce à une intervention de l'asbl Sentiers.be. Sur la base des informations apportées et de la discussion qui s'en suivra, l'objectif de la réunion est de dégager des idées d'actions et/ou de projets qui pourraient être réalisés dans le cadre du PCDR.

2. Présentation de l'asbl sentiers.be

B. Nasdrovisky présente l'asbl sentiers.be, les différentes actions qui peuvent être menées en termes de réhabilitation de chemins et sentiers ainsi que le nouveau décret sur les voiries communales grâce à la présentation power point ci-annexée. De manière générale, plusieurs pistes d'actions et de projets sont évoquées : réalisation d'un inventaire des chemins et sentiers, réouverture de sentiers en collaboration avec les écoles communales, mise en place d'une action « pedibus », actions dans le cadre de la semaine des sentiers, etc. Il est également rappelé que la réflexion en matière de ré-ouverture ou d'aménagements de sentiers sera plus riche si elle inclut les quatre dimensions indissociables que sont la biodiversité, la mobilité, le patrimoine et le tourisme. Le décret est ensuite présenté dans ses grandes lignes. Il peut être consulté sur le site internet www.sentiers.be.

3. Questions-réponses

A l'issue de la présentation plusieurs questions sont posées par les membres du GT.

Un membre s'interroge quant aux actions permettant d'enrayer la dégradation des chemins et sentiers de l'entité. B. Nasdrovisky répond qu'il serait intéressant, tout d'abord, de réaliser un inventaire de l'ensemble des chemins et sentiers de l'entité, de repérer ceux qui ont été dégradés, entravés ou assimilés à des propriétés privées et de les signaler à la Commune qui pourra alors faire le nécessaire

pour exiger leur remise en état. Il est précisé qu'en termes d'appropriation, la loi prévoit qu'un sentier ou un chemin, dont on peut prouver qu'il n'a pas été fréquenté depuis 30 ans, n'est plus de propriété publique. C'est ce que l'on nomme la prescription extinctive trentenaire. En matière de sanctions face à une dégradation, une appropriation de sentiers, etc, la législation prévoit des amendes pouvant aller de 50 à 10.000€. Il est cependant nécessaire qu'une réflexion soit menée au préalable, en concertation avec la population, afin de juger de l'utilité réelle du chemin et d'envisager le cas échéant, la valorisation d'un itinéraire bis. Par ailleurs, il est également souligné qu'il peut être parfois opportun de constituer une réserve viaire, c'est-à-dire de conserver certains sentiers qui ne sont pas fréquentés mais qui à l'avenir seront ré-ouverts pour par exemple accéder à une ZACC qui ne sera mise en œuvre qu'ultérieurement.

De nombreux chemins et sentiers de Trooz se trouvent en forêt. Une question est posée quant à l'articulation du décret sur les voiries communales et la législation sur la circulation en forêt. Il en ressort que le code forestier s'applique à toutes les voiries, en forêt, qui sont accessibles au public.

Enfin, une question est posée concernant les types d'aménagements destinés aux PMR. Plusieurs possibilités d'aménagements existent et les crédits d'impulsion peuvent être mobilisés pour financer des infrastructures de mobilité pour les PMR.

4. Actions et projets : pistes de réflexion

La réalisation d'un cadastre des chemins et sentiers est évoquée par l'asbl Sentiers.be. Celui-ci pourrait être réalisé de différentes manières, et le choix de la méthodologie incombe à la Commune. Sentiers.be peut par exemple effectuer un accompagnement via le projet « chemins au naturel », la Commune peut aussi choisir de mandater un auteur de projet qui se chargera du relevé ou enfin, elle peut travailler directement en concertation avec la population. Dans ce dernier cas, le GT chemins et sentiers peut être le lieu de réalisation de cet inventaire collectif. Le temps de travail est estimé à une année et le coût matériel n'impliquera que la mise en place de balises ou de plaques. Les aménagements éventuels à réaliser peuvent quant à eux être étalés dans le temps, en fonction des témoignages recueillis auprès des usagers. En raison de l'ampleur de la tâche, un appel à la population peut être lancé et le territoire peut être délimité par zones. Pour mener à bien ce recensement, il est important de se référer à l'atlas des chemins et sentiers vicinaux et à ses annexes qui sont disponibles à la Commune et à la Province. Il est précisé qu'à Trooz seul l'atlas est consultable et que pour les annexes (indissociables de l'atlas dans le cadre d'une réflexion sur les chemins et sentiers), il convient de contacter la Province. En outre, un projet-pilote d'actualisation et de digitalisation de l'atlas va être mené dans certaines communes prochainement. Les résultats de ce projet sont attendus endéans les deux prochaines années.

Le GREOA et la Commune interrogent les citoyens quant à leur implication éventuelle dans la réalisation d'un inventaire de ce type. Un membre du GT manifeste son intérêt quant à la réalisation d'un tel travail. En outre, si la réalisation d'un inventaire exhaustif peut en effet être intéressante, il semble plus pertinent, dans un premier temps, de superposer toutes les informations que l'on peut trouver sur les cartes existantes (carte des promenades, promenades du SI, projet de la Vesdrienne, projet CycLOVA, inventaire réalisé dans le cadre du SSC, sources disponibles via la CCATM, GR, schéma directeur cyclable provincial, etc...) et de les compiler sur une seule et même carte de l'entité. Le service cartographique du GREOA pourrait se charger de cette tâche. Ensuite, il serait envisageable de faire un appel à la population en vue de compléter cette carte. B. Nasdrovisky informe l'assemblée que la commune de Chaudfontaine a réalisé un inventaire dans le cadre de « chemins au naturel ». Il est proposé que la personne en charge de ce projet à Chaudfontaine vienne ultérieurement présenter le

travail effectué lors d'une réunion du GT mobilité douce. Par ailleurs, de nouvelles boucles de promenades pourraient être créées sur des thématiques données telles que la mise en valeur du petit patrimoine, le paysage, les croix, etc. Des feuillets touristiques pourraient être publiés.

Il est proposé que cette proposition soit abordée lors de la réunion du GT patrimoine au sein duquel des citoyens ont le souhait de réaliser un inventaire du petit patrimoine.

La réunion se clôture à 21h30.